

**CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**REGISTRE DES SIGNATURES À DISTANCE DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 878** : « Décrétant un emprunt et une dépense de 2 482 000,00 \$ remboursable en 10 ans pour les honoraires professionnels, les frais de règlement, les travaux de remise en état de la chaussée, de drainage et autres connexes sur la Montée d'Argenteuil entre les chemins Camélia et du Lac-du-Cœur ».

Je soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, greffière, responsable du registre à distance, entre le 24 novembre et le 24 novembre et le 8 décembre 2020, certifie :

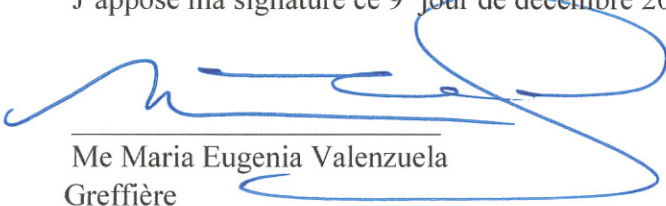
- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 878 est de 3 097;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 320;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare :

- Que le règlement 878 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI,

J'appose ma signature ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2020



Me Maria Eugenia Valenzuela  
Greffière

c.c. : Tous les membres du Conseil à l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2020.